



Confédération des
Grossistes de France

Le commerce
de gros

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022
2023



30 ans

cgf-grossistes.fr

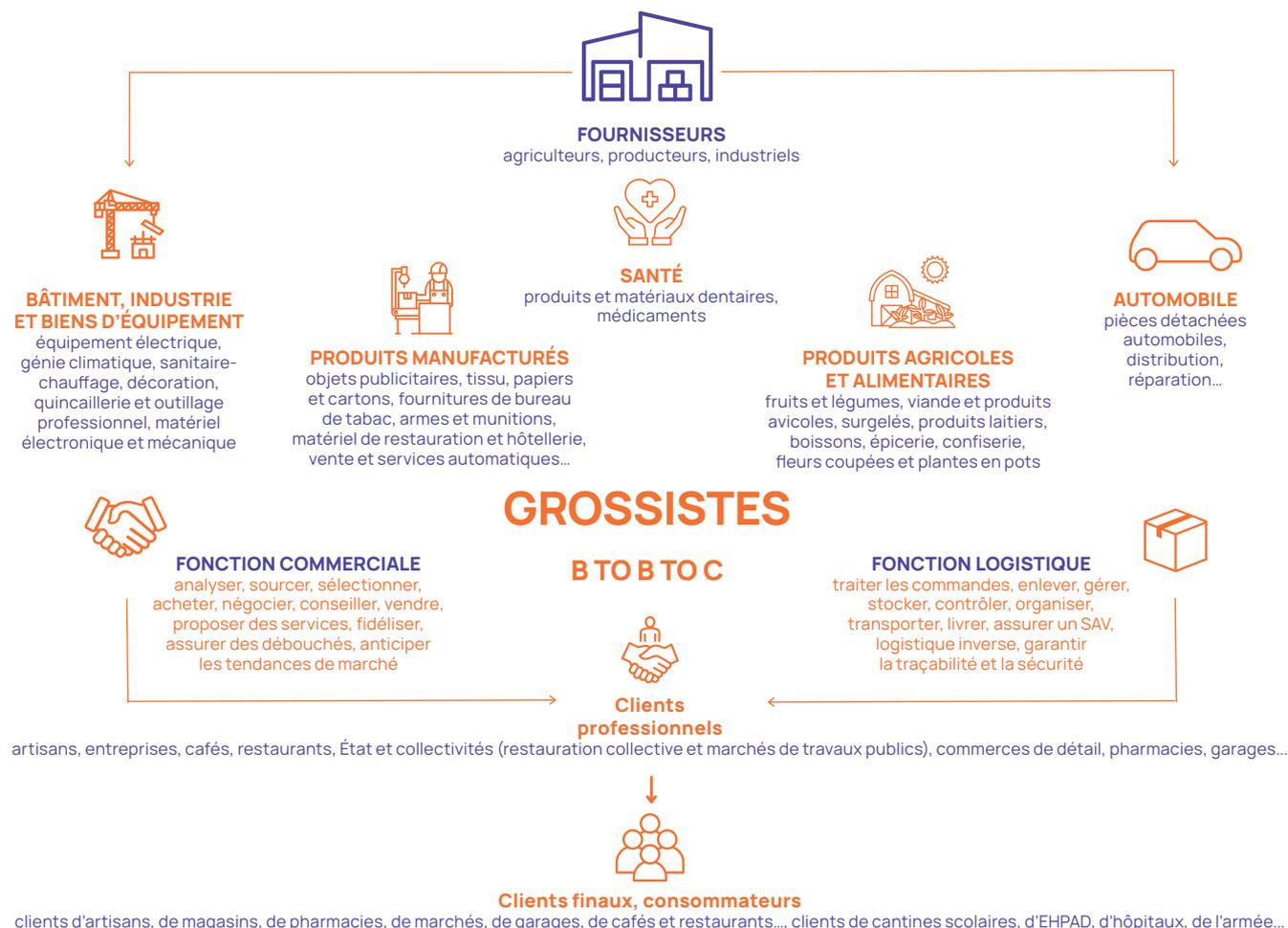
Le commerce de gros un acteur essentiel de l'économie

Le commerce de gros, acteur clé de l'économie est le premier partenaire des commerçants, des artisans, des cafés, des restaurants, des garages, des cantines scolaires, des pharmacies, etc. et donc de l'activité des territoires et des cœurs de ville. Il est présent dans toutes les filières de l'économie, partout en France, au plus près de ses clients professionnels.

Du fait de son rôle d'intermédiation entre un amont constitué de producteurs et d'industriels auprès desquels les entreprises du commerce de gros s'approvisionnent, et un aval composé d'une très large gamme d'acteurs professionnels, **le commerce de gros est un maillon essentiel dans l'économie**, comme la crise du Covid l'a démontré.

Sélectionner, acheter, entreposer, vendre et livrer des marchandises à des acheteurs et distributeurs professionnels ou à des collectivités, voire à d'autres grossistes et ce, quelles que soient les quantités vendues, telles sont les missions principales du grossiste. **« Apporteur de solutions » proposant un service complet, il conseille au quotidien son client professionnel.**

Acteur engagé dans la réduction de ses émissions de CO₂ (logistique urbaine durable, verdissement des flottes...), le secteur l'est également en matière de recrutement et de formation de ses salariés. **Les entreprises grossistes proposent en effet de réelles opportunités de carrière**, avec ou sans diplôme, partout sur le territoire.



30 ans ... et bien plus encore

Je suis particulièrement heureux d'ouvrir cet « Édito » du Rapport Annuel sur une célébration, celle de l'anniversaire de notre Confédération qui fête ses 30 ans cette année. Si les premiers temps furent dédiés à des problématiques sociales, les expertises de la CGF se sont rapidement diversifiées et je me réjouis de voir combien notre organisation a atteint aujourd'hui « l'âge de raison », celui de la maturité, de la reconnaissance, mais aussi de l'ambition et des projets d'avenir.

Alors oui, réjouissons-nous !

Même si l'environnement ne s'y prête guère, accordons-nous quelques instants pour prendre de la hauteur et du recul sur ces trente ans, voir ce que nos métiers sont devenus, comment ils ont évolués et comment, nous, grossistes, avons su nous adapter dans un contexte souvent adverse pour penser l'avenir.

En premier lieu, réjouissons-nous de notre **reconnaissance** ; longtemps attendue et récemment obtenue... mais jamais définitivement acquise. Si nous avons aujourd'hui, un poids et un statut institutionnels dont nous n'aurions pas osé rêver il y a encore quelques années, c'est parce que, collectivement, nous avons répondu présents aux moments les plus cruciaux des récentes crises, sanitaires, énergétiques, économiques et sociétales que notre pays a affrontées et affronté encore. Cette année, le commerce de gros, a été associé au travers de la CGF à des dossiers majeurs.

Tout d'abord, la **sanctuarisation du régime grossiste** dans le Code du Commerce en mars 2023, après 10 ans de bataille législative et de pédagogie, c'est un moment clé de notre histoire. Il marque (enfin !) une étape majeure de reconnaissance de l'ADN si spécifique du métier de grossiste.

La confiance que nous a accordée le ministre chargé des Transports Clément Beaune en me chargeant de la mission de préfiguration du **Comité technique de liaison de la logistique urbaine** montre combien le travail de fond et l'engagement de la CGF au travers, entre autres, du programme InTerLud ont été reconnus. Notre rôle dans la création et au sein du récent **Conseil national du Commerce** est un gage supplémentaire du fait que le commerce de gros est enfin considéré à sa juste place... centrale.

Dans ce travail institutionnel, conduit avec de nombreuses organisations professionnelles, j'ai pu mesurer la force d'une confédération comme la nôtre, fédératrice, capable de travailler en filière, regroupant un nombre important de secteurs d'activités et de métiers, tout en connaissant et en respectant les spécificités de chacun.

Alors, réjouissons-nous du Collectif

que nous formons. La CGF est au plus près de ses adhérents, ancrée dans leur réalité et leurs préoccupations quotidiennes. Ces dernières années ont été marquées par la construction de relations de confiance sincères et solides avec nos fédérations. Cette confiance nous honore et elle nous oblige : parler au nom de 30 fédérations et de 150 000 entreprises est une mission aussi puissante, qu'exigeante. Attachée à la subsidiarité et la décentralisation, la CGF veille à respecter les spécificités de chacun. Nous n'avons d'autre ambition que de parler au nom de tous.

Enfin, regardons où nous sommes, ... partout ! **Notre présence territoriale est unique** ; nos entreprises sont partout en France, animent les territoires, créent de l'emploi et du lien. Cet ancrage est une spécificité dont les grossistes doivent faire une force.

Alors si « la lanterne que l'on porte sur l'épaule n'éclaire que le chemin parcouru » ,... parions ensemble, que les 30 années à venir seront vraiment passionnantes pour nos professions.

La CGF, forte du soutien et de l'engagement de ses 30 fédérations, portera sans relâche, avec l'énergie et la sincérité qui la caractérisent, la parole des 150 000 entreprises et du million de salariés du commerce de gros.

C'est une fierté, la nôtre, la vôtre, celle d'être grossistes de France.

“Alors, réjouissons-nous du Collectif que nous formons. La CGF est au plus près de ses adhérents, ancrée dans leur réalité et leurs préoccupations quotidiennes.”

Philippe Barbier – Président de la CGF



Le Bureau exécutif de la CGF

Philippe Barbier, Président



Christian Berthe - UNCGFL, Vice-Président



José Pretot - COEDIS, Vice-Président



Jacques Deronzier - FEDALIS, Trésorier



Laurent Bendaïd - CSR



Thierry Drecq - UDINAP



Philippe Jouveaux - FND



Valérie Lachenal - FFQ



Alain Landec - FEDA



Jean-Pascal Montaner - DISTRIPRO



Alain Rosaz - FICIME



Les commissions de la CGF

Commission des Affaires économiques

Président :

Jacques-Olivier Boudin, UNCGFL

Rapporteur CGF :

Pierre Perroy

Commission Fiscale

Président :

Bruno Gibaru, FEDA

Rapporteur CGF :

Pierre Perroy

Commission Logistique et Transport

Président :

Laurent Mitais, FICIME

Rapporteur CGF :

Christian Rose

Commission Inter-CCN

Rapporteur CGF :

Marie Vallon

Commission Environnement et Énergie

Rapporteur CGF :

Christian Rose

Commission Emploi/ Formation

Présidente :

Martine Chavaudret, UNCGFL

Rapporteur CGF :

Assia Kloul

Commission Communication

Président :

Alain Landec, FEDA

Rapporteur CGF :

Fanny Pollet

Commission Affaires publiques

Rapporteur CGF :

Kristelle Hourques

Les principaux mandats de la CGF

Le commerce de gros dispose de nombreux mandats au sein d'instances consultatives ou organismes professionnels sur les thématiques sociales, fiscales, économiques, RSE et développement durable, RH et formation..., notamment :

MEDEF, FRANCE LOGISTIQUE, CEPC (Commission d'examen des pratiques commerciales), Observatoire des Délais de paiement, Comptes Commerciaux de la Nation, CNC (Conseil national du Commerce), CNA (Conseil national de l'Alimentation), CNRC (Conseil national de la restauration collective), AKTO, Comité technique National de l'assurance maladie...



Les 30 fédérations adhérentes

- ✓ Association Française des Distributeurs de Papiers et d'Emballages (AFDPE)
- ✓ Association Nationale des Expéditeurs et Exportateurs en Fruits et Légumes (ANEFEFL)
- ✓ Chambre Syndicale de la Répartition Pharmaceutique (CSRFP)
- ✓ Chambre Syndicale du Commerce de Gros et du Commerce International d'Alsace Lorraine
- ✓ Chambre Syndicale Nationale de Vente et Services Automatiques (NAVSA)
- ✓ Chambre Syndicale Nationale des Fabricants et Distributeurs d'Armes, Munitions, Équipements et Accessoires pour la Chasse et le Tir Sportif (SNAFAM)
- ✓ COMIDENT (produits et matériaux dentaires)
- ✓ DISTRIPRO (boissons)
- ✓ Fédération des Distributeurs d'Équipements et Solutions électriques, Génie Climatique et Sanitaires (COEDIS)
- ✓ Fédération de la Distribution Automobile (FEDA)
- ✓ Fédération des Distributeurs Alimentaires Spécialisés (FEDALIS)
- ✓ Fédération des Entreprises Industrielles et Commerciales Internationales de la Mécanique et de l'Électronique (FICIME)
- ✓ Fédération des Grossistes en Fleurs Coupées et Plantes en Pots (FGFP)
- ✓ Fédération des Marchés de Gros de France (FMGF)
- ✓ Fédération Française de la Quincaillerie, des Fournitures pour l'Industrie, le Bâtiment et l'Habitat (FFQ)
- ✓ Fédération Française des Professionnels de la Communication par l'Objet (2FPCO)
- ✓ Fédération Française des Syndicats de Courtiers en Marchandises (FFSCM)
- ✓ Fédération nationale des négociants en pomme de terre, ail, oignon, échalote et légumes en gros (FEDEPOM)
- ✓ Fédération Nationale de la Décoration (FND)
- ✓ Fédération Nationale des Syndicats de Commerce en Gros en Produits Avicoles (FENSCOPA)
- ✓ Fédération Nationale du Tissu (FENNTISS)
- ✓ Syndicat de l'Importation et du Commerce de la Réunion (SICR)
- ✓ Syndicat des entreprises françaises des viandes (CULTURE VIANDE)
- ✓ Syndicat National des Grossistes en Fournitures Générales pour Bureaux de Tabac (SNGFGBT)
- ✓ Union des Distributeurs Non alimentaires Professionnels (UDINAP)
- ✓ Union Générale des Syndicats de Grossistes du MIN de Rungis (UNIGROS)
- ✓ Union Nationale de Commerce en Gros de Fruits et Légumes (UNCGFL)
- ✓ Union Professionnelle de la Carte Postale (UPCP)
- ✓ Union Professionnelle des Grossistes en Confiserie et Alimentation Fine (UPGCAF)
- ✓ Union Syndicale des Marchands d'Abats en Gros du MIN de Rungis (USMAG)

Le Conseil des fédérations

Cette instance statutaire est constituée des présidents et délégués généraux des organisations professionnelles membres. C'est un lieu d'information, de consultation et d'échanges entre les fédérations. Les réunions se tiennent 4 fois par an à la CCF, en alternance avec le Bureau exécutif.

3 questions à

Isabelle Bernet-Denin,
Directrice Générale de la CGF



Vous nous annonciez beaucoup de nouveautés il y a un an, où en est la CGF aujourd'hui ?

La CGF est au rendez-vous de ses promesses ! Lancée il y a un an exactement, notre nouvelle marque CGF a pris sa place très naturellement, en quelques semaines, auprès de notre écosystème. Après une phase de travail intense et de consultation de nos fédérations, le parti pris de la simplicité adopté collectivement s'est avéré être le plus efficace : dire ce que nous sommes, une Confédération, un ensemble de fédérations représentant de nombreux secteurs mais unies par un métier commun, celui de Grossiste, opérant en France. Cette grande lisibilité du nom associée à la modernité de la nouvelle identité visuelle ont été de vrais accélérateurs pour optimiser notre visibilité quantitative et qualitative.

Par ailleurs, la démarche de professionnalisation de l'équipe, que nous avons portée avec Philippe Barbier depuis 2019 est aujourd'hui effective. L'équipe de la CGF, ce sont 13 professionnels expérimentés qui déploient un haut niveau d'expertise, de professionnalisme et d'autonomie, au service du commerce de gros et de nos 30 fédérations adhérentes. La qualité de leurs interventions dans de nombreuses instances apporte une visibilité nouvelle à la CGF.

Quels sont selon vous, les points marquants de la CGF cette année ?

En premier lieu, la refondation de notre département Affaires publiques qui a permis d'installer une nouvelle méthodologie et de renforcer rapidement l'efficacité de nos relations institutionnelles. L'action de notre toute nouvelle Commission Affaires Publiques et l'implication de l'équipe, ont permis de développer notre réseau de manière pro-active et d'être offensif sur des sujets clés pour notre secteur. C'est un travail de fond, sur la durée, qui nous permet de déployer des relations qualitatives y compris au niveau régional, au plus près des territoires auprès des parlementaires et des élus locaux. L'ambition de la CGF est d'accompagner ses fédérations et leurs entreprises afin d'organiser des rencontres

et des visites d'entreprises qui favorisent une meilleure compréhension des enjeux du commerce de gros grâce à des relations de proximité avec les décideurs institutionnels.

Je souhaite également souligner la très forte implication de l'ensemble de nos Commissions dans un contexte de crises durables qui les ont mobilisées cette année encore. Je pense par exemple à la Commission Environnement et Énergie très active sur les thématiques de hausses des prix de l'énergie, de gestion des risques de coupures, d'accompagnement des entreprises sur l'accès aux aides ou encore à la Commission Emploi Formation dont le rôle est majeur dans un contexte de forte tension sur l'emploi.

La CGF fête ses 30 ans. Quel regard posez-vous sur son évolution ?

C'est un bel anniversaire ! L'intensité et l'accélération de la transformation de notre organisation engagée depuis 5 ans, permet aujourd'hui à la CGF d'être un acteur connu, reconnu et entendu. La CGF a mis du temps et de l'énergie pour parvenir à cette maturité et atteindre ce statut, mais rien n'est jamais acquis et nous devons poursuivre notre travail avec efficacité et humilité.

La force d'une Confédération repose sur la qualité des liens et des interactions avec ses Fédérations adhérentes. Nous faisons en sorte d'installer au quotidien une fluidité des échanges, une facilité d'accès et une écoute mutuelle qui permettent d'établir des relations toujours plus riches et vertueuses avec et entre les fédérations. Au sein des Commissions, des groupes de travail, du Conseil des fédérations, du Bureau exécutif, mais aussi grâce à tous les outils que nous mettons en place, nos Fédérations sont présentes, impliquées et pro-actives. C'est ainsi que la CGF est devenue une véritable « maison des Fédérations » pour ses 30 adhérents ; la richesse des échanges est professionnelle mais aussi conviviale, c'est dans l'ADN de la CGF et je m'en réjouis.



Une équipe d'experts au service des adhérents



**DIRECTRICE
GÉNÉRALE**

Isabelle Bernet-Denin

i.bernet-denin@cgf-grossistes.fr



**ASSISTANTE
DE DIRECTION**

Muriel Mezenen Zolli

m.zolli@cgf-grossistes.fr



**DIRECTEUR ADMINISTRATIF
ET FINANCIER**

Jordan Caillaud

j.caillaud@cgf-grossistes.fr

Département des Affaires sociales et de la Formation



**DIRECTRICE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA FORMATION**

Marie Vallon

m.vallon@cgf-grossistes.fr



**JURISTE
DROIT SOCIAL**

Marie Guedeney

m.guedeney@cgf-grossistes.fr



**CHEFFE DE PROJET
ATTRACTIVITÉ - EMPLOI - FORMATION**

Assia Kloul

a.kloul@cgf-grossistes.fr

Département des Affaires économiques et fiscales



**DIRECTEUR
DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
ET FISCALES**

Pierre Perroy

p.perroy@cgf-grossistes.fr



**JURISTE EN DROIT
ÉCONOMIQUE
DES AFFAIRES**

Nathalie Fussler

n.fussler@cgf-grossistes.fr



**DIRECTEUR
ENVIRONNEMENT,
TRANSPORT ET LOGISTIQUE**

Christian Rose

c.rose@cgf-grossistes.fr



**CHARGÉ DE MISSION
TRANSPORT-ENVIRONNEMENT
(PROGRAMME EVE2)**

Vincent Baldy

v.baldy@cgf-grossistes.fr

Département Environnement, Transport et Logistique

Département Affaires publiques



**DIRECTRICE
DES AFFAIRES PUBLIQUES**

Kristelle Hourques

k.hourques@cgf-grossistes.fr



**DIRECTRICE
DE LA COMMUNICATION**

Fanny Pollet

f.pollet@cgf-grossistes.fr

Département Communication



**CHARGÉE
DE COMMUNICATION**

Eléonore Rousseau

e.rousseau@cgf-grossistes.fr

Une nouvelle dynamique en matière d'affaires publiques

REPRÉSENTER ET DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DU COMMERCE DE GROS EST AU CŒUR DES MISSIONS DE LA CONFÉDÉRATION DES GROSSISTES DE FRANCE. CETTE ANNÉE, L'ORGANISATION PATRONALE A CHOISI DE CONFORTER SA CAPACITÉ D'INFLUENCE POUR PESER D'AVANTAGE SUR LES DÉCISIONS PUBLIQUES IMPACTANT SON SECTEUR D'ACTIVITÉ.

Nouer des relations durables avec les décideurs publics et politiques

La CGF construit et anime au quotidien un réseau au sein du parlement, du gouvernement et des administrations centrales ; elle se positionne désormais comme un interlocuteur régulier et de qualité des pouvoirs publics, de par son expertise et ses propositions. Elle anticipe les sujets émergents pour agir le plus en amont possible et participe activement aux réflexions en cours. Grâce à cette stratégie plus offensive et proactive en matière d'affaires publiques, la CGF consolide la (re) connaissance du rôle économique des grossistes dans tous les secteurs d'activité et peut peser davantage sur les réglementations pouvant impacter le commerce de gros. Longtemps sous-exposé et mal compris, le commerce de gros acquiert aujourd'hui un statut et une visibilité auprès des décideurs publics et politiques. Pour y parvenir, la CGF s'est dotée d'une nouvelle équipe Affaires Publiques et d'une commission dédiée.

Mettre en œuvre une nouvelle méthodologie

La configuration politique récente, qui se caractérise par une majorité relative à l'Assemblée nationale et la fin de la verticalité du pouvoir, impose une nouvelle façon de travailler aux représentants d'intérêt. La CGF a ainsi mis en place un travail à 360° pour renforcer l'efficacité de ses stratégies d'influence. Elle s'attache à travailler avec les deux chambres du parlement, Assemblée nationale et Sénat, à s'adresser à tous les groupes politiques, à travailler en réseau, en filière ou en coalition en fonction des sujets. Un enjeu important de ces prochains mois : celui de mettre en place un lobbying qui parte des territoires, pour plus d'impact auprès des décideurs.

Une équipe dédiée

UNE APPROCHE TRANSVERSALE

Désormais dotée d'une équipe experte qui capitalise sur une solide expérience des sujets et des acteurs institutionnels, la CGF est sur tous les fronts : relations commerciales, environnement, droit du travail, transport, logistique... Un travail en transversalité est mené avec les fédérations et les directions de la CGF, intégrant le travail effectué dans les commissions où les sujets émergent et les positions de la CGF sont arrêtées. Pour gagner en efficacité, les affaires publiques sont désormais abordées en mode « projet » sur chaque sujet spécifique.



UNE ANNÉE DE RENDEZ-VOUS INSTITUTIONNELS

- 30 rendez-vous en cabinets ministériels** et dans les administrations centrales
- 27 rendez-vous** parlementaires
- 8 auditions** dans le cadre de missions parlementaires
- 23 actions** déclarées en 2022 auprès de la HATVP



BtoB News

LES DÉCIDEURS POLITIQUES À LA UNE

Signe de l'intérêt de plus en plus marqué des politiques pour le commerce de gros, des parlementaires et des ministres s'expriment désormais dans chaque numéro du BtoB NEWS : Frédéric Puissat, Bruno Millienne, Gérard Leseul pour les parlementaires, Dominique Faure, Clément Beaune et Olivia Grégoire pour les membres du gouvernement.

BtoB News #48

Commission Affaires Publiques : UNE FEUILLE DE ROUTE AMBITIEUSE

Chaque trimestre, la commission des affaires publiques se réunit pour coordonner les actions d'influence de la CGF et de ses fédérations, associer ces dernières aux actions d'influence, partager les bonnes pratiques, entendre des experts de la vie politique, parlementaire, du lobbying... Un de ses principaux objectifs est de développer le lobbying territorial.

Parler et faire parler du commerce de gros

LA CGF A ENGAGÉ DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES UNE DÉMARCHE PRO-ACTIVE DE COMMUNICATION QUI PERMET DE DÉVELOPPER LA NOTORIÉTÉ DU COMMERCE DE GROS, SES SPÉCIFICITÉS, SON ACTUALITÉ VIS-À-VIS DE L'ENSEMBLE DE SES PUBLICS. CETTE ANNÉE A ÉTÉ MARQUÉE PAR UNE MONTÉE EN PUISSANCE DE LA VISIBILITÉ DU COMMERCE DE GROS DANS LES MÉDIAS ET PAR UN ÉVENTAIL D'OUTILS REPENSÉS ET OPTIMISÉS.

Médias

Le Commerce de Gros « à la Une »

Plus que jamais, le Commerce de Gros fait entendre sa voix dans les médias sur des sujets généraux, comme le transport, l'économie circulaire, l'environnement, la formation, ainsi que sur des thèmes plus spécifiques, comme la mission LUD ou le Régime Grossistes. C'est grâce à un travail de fond et d'anticipation, pro-actif et sur la durée, que la CGF a fait progresser de manière significative la visibilité du secteur dans les médias. La mobilisation des collaborateurs de la CGF et leurs expertises thématiques,

l'engagement du Président auprès des journalistes et lors de temps forts de communication institutionnelle comme le déjeuner de presse de mars 2023 ainsi que l'implication significative des fédérations et des entreprises, portent leurs fruits. **Avec 25 retombées dans des médias généralistes (La Tribune, BFM, CNEWS...) et 35 dans des médias spécialisés (AEF, Négoce, ...), le Commerce de Gros n'a jamais été aussi visible.** Un travail de fond mené avec l'agence Confluence.

RÉSEAUX SOCIAUX : LE COLLECTIF JOUE LE JEU

Avec des comptes très actifs sur les principaux réseaux sociaux, la CGF offre au commerce de gros une visibilité intense, des contenus maîtrisés sur des thématiques choisies et des campagnes de communication visuelles. La communauté des followers du Commerce de Gros ne cesse de grandir et de relayer l'information, qu'il s'agisse des comptes CGF, de celui du président Philippe Barbier ou bien de ceux de l'équipe. **Suivez-nous !**

CGF

2 300
abonnés

LinkedIn 

1 260
followers

twitter 



Un nouveau site pour la CGF

Avec www.cgf-grossistes.fr lancé en juin 2023, la CGF s'est dotée d'un outil performant. Cette plateforme moderne à la navigation simplifiée et intuitive offre de nouvelles fonctionnalités qui favorise un plus grand nombre de consultations et une appropriation du site par ses adhérents. Grâce à un travail de fond sur le référencement le nouveau site de la CGF multiplie les chances de rencontrer un public plus large. www.cgf-grossistes.fr

Succès confirmé pour le Baromètre d'activité

Un an après son relancement, le Baromètre d'activité du commerce de gros réalisé chaque trimestre avec l'institut Xerfi Specific qui donne les tendances globales du commerce de gros, confirme son caractère indispensable. Outil d'information précieux pour les professionnels grâce à des focus sectoriels (bâtiment, industrie, biens d'équipement, produits agricoles et alimentaires, produits manufacturés, santé, automobile), le Baromètre est un outil solide et clé pour le pilotage des activités de représentation et de défense des intérêts du commerce de gros. À retrouver tous les trimestres sur le site de la CGF. [+ d'infos](#)

BAROMÈTRE

+10,5%

taux de progression
des ventes du commerce de
gros sur l'année 2022

+5,2%

d'inflation moyenne
sur l'année 2022

Photothèque CGF

Le vrai visage du commerce de gros

Pour représenter la diversité et la modernité des métiers et des acteurs du Commerce de Gros, la CGF s'est lancée début 2023 dans un projet ambitieux et indispensable : la création d'une photothèque. Les fédérations ont répondu présentes pour mobiliser les entreprises qui accueillent partout en France, un photographe dédié à ce projet. Cette « banque d'images » unique, dont vous pouvez déjà apprécier le travail dans ce rapport, a pour vocation de représenter l'ensemble des secteurs du commerce de gros, au plus près de la réalité du terrain. Mise à disposition de ses fédérations sur le site de la CGF, cette photothèque, accessible à partir de la rentrée, permettra également d'illustrer l'ensemble des outils de communication de la CGF.

Une année d'avancées significatives

LA CGF DÉFEND LES SPÉCIFICITÉS DU COMMERCE DE GROS EN S'IMPLIQUANT CHAQUE JOUR AU NIVEAU POLITIQUE POUR RAPPELER LEUR IMPORTANCE DES GROSSISTES DANS L'ÉCONOMIE ET EN ACCOMPAGNANT LES PROFESSIONNELS SUR LE TERRAIN.

SANCTUARISATION DU RÉGIME GROSSISTE

Une reconnaissance fondamentale et durable de la spécificité des grossistes

Au premier trimestre 2023, les actions d'influence de la CGF au Parlement ont porté sur les travaux concernant la loi du 30 mars 2023 visant à renforcer l'équilibre dans les relations commerciales entre fournisseurs et distributeurs. Dès la publication de la loi EGAlim 2, la Commission des Affaires Economiques de la CGF avait démarré des travaux pour créer et sanctuariser un régime grossiste dans le Code de commerce.

Dossier complexe et stratégique, la CGF a intensifié son action, rencontré les députés et sénateurs clés aux différents stades d'examen du texte, noué des contacts avec les groupes politiques, les administrateurs des deux chambres, afin de bien expliquer l'activité des grossistes. La CGF a mis en lumière les spécificités du métier de grossiste et la nature partenariale des relations commerciales. Elle a plaidé pour l'établissement d'un cadre stable et adapté afin que soit créé un régime grossiste dans le Code de commerce, mais également pour revenir au régime juridique des pénalités logistiques applicable avant Egalim 2.

C'est chose faite ! La loi de Frédéric Descrozaille ajoute deux nouveaux articles dans le Code de Commerce qui visent désormais les conditions générales de vente (CGV) et la convention unique grossiste. La définition du grossiste issue de la loi Macron de 2015, figure désormais au début de l'article relatif aux CGV grossiste.

Avec pragmatisme, les Députés, les Sénateurs et le gouvernement, ont isolé, à droit constant, les règles applicables aux grossistes et corrigé une disposition inadaptée, afin d'apporter sécurité, stabilité et lisibilité juridique.

MARCHÉS PUBLICS et INFLATION

LES GROSSISTES ENTENDUS

L'avis rendu par le Conseil d'État le 15 septembre 2022 répond pleinement aux demandes et sollicitations, maintes fois répétées, de la CGF concernant la nécessité de faciliter la prise en compte de l'inflation dans la commande publique. Le Conseil d'État considère désormais qu'il est possible de modifier pour circonstances imprévisibles le prix ou les tarifs dans un marché public en cours d'exécution.



“Lors des travaux parlementaires sur ma proposition de loi, j'ai pleinement soutenu la proposition de la CGF consistant à codifier le régime juridique encadrant les négociations commerciales des grossistes, afin d'établir en droit la spécificité dudit régime et d'en renforcer la lisibilité, dans le sillage des jalons posés par Emmanuel Macron, le premier des Ministres de l'Économie à avoir pris toute la mesure du rôle et de la nature du métier de grossiste.”

Frédéric Descrozaille

“La CGF a travaillé en amont sur la rédaction du régime grossiste et a su cibler efficacement les parlementaires en pointe sur la question des relations commerciales. La présentation du commerce de gros et de ses spécificités les a convaincus de la création et sanctuarisation à l'unanimité des groupes politiques d'un régime dédié.”

Jacques-Olivier Boudin

TRAVAUX DE LA FILIÈRE BÂTIMENT

- Comité de médiation de la filière du BTP pour suivre l'impact de l'inflation dans la filière du BTP, dans les marchés publics et saisir la médiation sur des cas particuliers,
 - Dialogue entre les acteurs de la filière et SOLIDEO en charge des réalisations pour les JO 2024,
 - Assises du BTP, instance mise en place au ministère de l'économie avec 4 groupes de travail sur la simplification, l'équilibre économique, la formation et la transition écologique
- Autant de travaux menés dans lesquels les Grossistes contribuent et apportent leur vision sur ces sujets, sans compter la REP des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB).





Charte de sobriété énergétique des commerces de gros

Les grossistes renforcent leur engagement sur le terrain environnemental

C'est à Paris en octobre 2022 que la CGF et 21 de ses fédérations adhérentes ont présenté, dans la continuité d'engagements forts que la filière porte depuis plusieurs années, leur charte de sobriété énergétique conçue pour répondre entre autres, aux enjeux d'approvisionnement énergétique dans un contexte de crise géopolitique. Cette charte a été présentée en présence des ministres Agnès Pannier-Runacher et Olivia Grégoire, lors d'un événement organisé sous l'égide de la première ministre, Élisabeth Borne. La Charte s'articule autour de mesures fédératrices à même de réduire la consommation énergétique du secteur de 10 % en deux ans qui sont rassemblées en trois axes complémentaires : agir sur les comportements des entreprises et de leurs collaborateurs, agir sur les transports, et agir sur les bâtiments, bureaux et des entrepôts.



Aides Énergie

LA CGF MOBILISÉE

L'impact réel et potentiel de l'augmentation inédite des coûts de l'énergie sur les entreprises du commerce de gros a justifié une mobilisation intense de la CGF auprès des parlementaires et des cabinets ministériels concernés afin de s'assurer d'un accès complet aux dispositifs d'aides « énergie ».

REP emballages restauration et REP emballages Industriels et commerciaux

Une nécessaire synchronisation

La CGF participe à un travail de fond et poursuit un dialogue constructif avec l'Administration sur le dossier REP - Responsabilité Élargie du Producteur, crucial pour les grossistes. La CGF plaide pour une indispensable cohérence dans la mise en place de la REP ER et de la REP EIC, prévues par la loi AGECE de février 2020 et qui concernent 100 % des secteurs grossistes. Très impliquée sur ce thème, la confédération y travaille avec les filières amont et aval et se fait entendre au niveau institutionnel. Elle a ainsi produit une note de position générique et en a présenté une autre de mise en œuvre synchronisée des REP ER et REP EIC ; la CGF a été consultée sur le projet de décret, ainsi que sur les projets d'arrêtés de la REP ER. Elle anime un Groupe de travail sur la REP EIC pour suivre les travaux de préfiguration et se projeter dans sa mise en place.



Lancement de la commission énergie et environnement

Cette nouvelle Commission de la CGF a lancé ses travaux en octobre 2022. Avec un champ d'action ouvert et des thématiques aussi nombreuses que clés pour les grossistes (la responsabilité élargie des producteurs, les emballages dans la restauration, les déchets, l'économie circulaire...) la Commission alimentera les positions de la CGF sur toute proposition législative ou réglementaire et sera également force de proposition pour faciliter l'appropriation des thématiques environnementales par les entreprises du secteur en étroite collaboration avec les autres Commissions de la CGF. Cette nouvelle commission a également pour projet d'aborder l'environnement sous sa dimension sociétale (RSE), en lien avec le département social et formation de la CGF.

UNE MOBILISATION DE LA CONFÉDÉRATION SUR LES TEXTES DE LOI ENVIRONNEMENTAUX

À l'occasion de l'examen, par le parlement, des projets et propositions de loi portant sur les sujets environnementaux et énergétiques, la CGF réitère les 3 messages suivants : les entreprises ont besoin de pragmatisme dans les obligations environnementales qui s'appliquent à elles. Elles ont besoin d'une pause eu égard à toutes celles qui ont été votées ces dernières années et qu'elles sont en train de s'approprier et de mettre en œuvre. Elles ont besoin d'un accompagnement financier au vu des investissements colossaux nécessaires à la transition.



Décarbonation du transport routier de marchandises

Pour une feuille de route réaliste

LE SUJET DE LA DÉCARBONATION DES ACTIVITÉS N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI PRÉGNANT MAIS LA QUESTION DE SA MISE EN ŒUVRE RÉALISTE RESTE POSÉE, AVEC UN OBJECTIF DE NEUTRALITÉ CARBONE EN 2050.



L'impact sur les activités des grossistes est très significative et la CGF s'est mobilisée dans les 4 groupes de travail de la feuille de route sur la décarbonation du transport routier (Véhicule lourd, VUL, Énergie et TCO) afin d'y défendre les spécificités du secteur des commerces de gros. Pour construire des stratégies de verdissement réalistes et efficaces, les entreprises ont besoin de visibilité sur l'offre des constructeurs, le développement des réseaux d'avitaillement, la disponibilité énergétique et l'impact des différentiels de TCO¹ selon l'énergie utilisée.

Responsable et engagé, le commerce de gros souhaite parvenir à des trajectoires de mix énergétique agréées par les différents acteurs, pour la mise sur le marché de véhicules associée au développement des points d'avitaillement, à horizon 2025, 2030 et 2040.

EVE • Objectif CO2

Une démarche volontariste, des grossistes engagés

Piloté par l'ADEME, EVE encourage depuis 2018, les entreprises à mettre en œuvre des actions de réduction des émissions de GES² pour leurs flottes de véhicules ; la charte Objectif CO2 vient valider et saluer cet engagement.



CHIFFRES CLÉS EVE OBJECTIF CO2

+ de 2000 entreprises
(engagées de 2018 à 2022)

1 900 000 tonnes de CO2
réduites chaque année

Un engagement de réduction de GES de 12,41 % en moyenne



Transport routier de marchandises : mission de l'IGEDD³

Accueil des conducteurs routiers

La CGF a été associée dès 2022 aux premiers échanges avec les services du Ministère en charge des transports sur les conditions d'accueil des conducteurs sur les sites de chargement et de déchargement des véhicules de transport routier de marchandises. Ces échanges se sont prolongés par une mission confiée par le ministre des transports à l'IGEDD dans le cadre de laquelle la CGF a été auditionnée et a produit ses positions dans une note.



Logistique urbaine : sous le signe de la concertation

LA LOGISTIQUE URBAINE EST UN ENJEU STRATÉGIQUE MAJEUR POUR LA PROFESSION GROSSISTE DONT 80 % DE LA CLIENTÈLE EST IMPLANTÉE EN VILLE. C'EST UN SUJET D'ATTENTION CENTRAL AU CROISEMENT DE PLUSIEURS ENJEUX : LA BAISSÉ DES NUISANCES, LES ZFE-M, L'ATTRACTIVITÉ DES CENTRES-VILLES, L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE URBAIN. LA CGF S'EST DONC POSITIONNÉE TRÈS TÔT SUR CE THÈME ET CO-ANIME DEPUIS 2020 LE PROGRAMME INTERLUD (DEVENU LUD+) DONT LES TRAVAUX COLLABORATIFS SONT RECONNUS ET QUI A PERMIS À PLUS DE 40 COLLECTIVITÉS DE S'ENGAGER DANS UNE CHARTE DE LOGISTIQUE URBAINE.

Comité technique de liaison des acteurs économiques

À la demande de Clément Beaune, Ministre en charge des Transports, Philippe Barbier, président de la CGF, lui a remis en mars 2023 le rapport de préfiguration sur la création d'un Comité technique de liaison sur la logistique urbaine dont il assure l'animation. Le Comité qui est un espace de synthèse et de dialogue des acteurs économiques de la logistique urbaine s'est aussitôt mis au travail en publiant en avril une note de position sur les ZFE-m. Lors de sa réunion officielle de lancement le 1^{er} juin il a défini les 4 thèmes prioritaires de sa feuille de route.



Jeux Olympiques Paris 2024

La logistique du quotidien à anticiper

Cet événement mondial tant attendu se prépare activement... Et du côté des services de logistiques, l'anticipation est la clé, dans un contexte d'importantes contraintes liées à la sécurité imposées par la puissance publique. La CGF est donc fortement mobilisée pour préparer et anticiper les difficultés que rencontreront les entreprises du commerce de gros. Un Comité de concertation JOP a ainsi été créé par la (Métropole du Grand Paris) et InTerLUD dans lequel la CGF copilote un Groupe de Travail dédié à la question de l'accès, de la circulation et du stationnement dans les périmètres de sécurité autour des sites Olympiques.

ZFE-m

Deux missions flash de l'Assemblée nationale et du Sénat

L'instauration des ZFE-m, rendues obligatoires dans certaines villes pour en réduire les pollutions, est un dossier hautement sensible. Les députés Bruno Millienne (Yvelines – Démocrate-Modem) et Gérard Leseul (Seine Maritime, PS) et le sénateur Philippe Tabarot (Alpes maritimes, Les républicains) ont piloté des missions flash pour lesquelles la CGF a été auditionnée. La CGF s'est également fortement mobilisée dans les travaux du Comité de concertation sur les ZFE-m institué par Christophe Béchu et dont l'animation a notamment été confiée à Anne-Marie Jean.

Maintenir un dialogue constant et constructif

LA CGF S'ATTACHE À DÉVELOPPER UN DIALOGUE CONSTANT ET CONSTRUCTIF AVEC LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES SOCIAUX, MALGRÉ UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DURABLEMENT COMPLEXES.



Convention collective des Commerces de gros : une feuille de route définie, des négociations dans un contexte complexe

Avec la volonté d'être force de proposition auprès des partenaires sociaux, **la CGF organise annuellement, un séminaire social**. Cette journée qui s'est tenue le 5 juillet 2022 a permis d'échanger avec les services RH des entreprises adhérentes des sujets structurants comme la classification conventionnelle, la grille des salaires conventionnels, la garantie d'ancienneté, le régime de prévoyance, le régime indemnités maladie à la charge de l'employeur ou encore, le système d'épargne salariale. Cette journée a été un moment de partage important qui a permis à chacun de souligner ses priorités et positions et à la CGF de définir une feuille de route pour les deux à trois années à venir. Rendez-vous le 11 juillet pour l'édition 2023.

Dans un contexte d'inflation élevé, les négociations ont été complexes et se sont cristallisées sur la thématique des salaires.

Deux accords salaires ont été signés en 2022 représentant une progression de l'ordre de 8 % pour les salariés non-cadres : le premier en janvier avec une grille revalorisée de 3,2 % au niveau du Smic ; le second en septembre revalorisant les niveaux ETAM de 4,7 % et les cadres de 4,2 %.

Les partenaires sociaux de la branche ont également montré leur engagement sur les questions emploi/formation, en signant un accord formation professionnelle. Celui-ci consiste en un accord pédagogique avec des avancées sociales liées au plan de développement des compétences et au contrat d'apprentissage.

Enfin, en septembre 2022 ont débuté des négociations sur le régime de prévoyance des non - cadres avec pour objectifs l'amélioration des garanties et l'intégration d'une rente éducation. La feuille de route issue du séminaire de juillet 2022 a également été portée auprès des Organisations Syndicales de Salariés.

Le « SVP SOCIAL » a répondu à près de **700 appels** cette année, portant notamment sur la durée du travail (forfaits jours, congés payés, dérogation au repos hebdomadaire...), la rémunération des salariés (minima conventionnels, garantie d'ancienneté), les élections professionnelles, les procédures disciplinaires et les ruptures de contrats (rupture conventionnelle, départ en retraite...)



RÉVISION DE LA NOMENCLATURE NAF

La CGF aux côtés de ses fédérations

Dans le cadre de la révision de la nomenclature NAF par l'INSEE et compte tenu des impacts de potentiels changements pour les entreprises au niveau social (application des CCN, codes risques pour l'assurance maladie...), la CGF a mené un travail très important avec ses fédérations pour réaliser une étude d'impact dans les différents secteurs puis organiser de nombreux échanges avec l'INSEE en charge du dossier afin de les accompagner dans les différentes étapes du processus de réforme.

COMMISSION INTER-CCN

Le Comité inter-conventions collectives permet de réunir les responsables des CCN relevant du périmètre du commerce de gros et du commerce international afin d'échanger des points de vue sur les négociations en cours ou à venir. Cette année, le comité inter CCN s'est réuni 4 fois pour échanger notamment sur des questions salariales, et travailler sur des contribution communes portées auprès des pouvoirs publics concernant le partage de la valeur et les thématiques abordées dans le cadre des Assises du travail.

ASSISES DU TRAVAIL ET PARTAGE DE LA VALEUR

Les propositions de la CGF

La CGF a apporté sa contribution au débat, organisé autour de trois thèmes : le rapport au travail, la santé et la qualité de la vie au travail, la démocratie au travail. Avec 95 % de TPE et de PME, la CGF souhaite éviter la mise en place de nouveaux dispositifs complexes et inadaptés à des petites structures. Elle privilégie la clarification et l'amélioration des solutions déjà existantes ainsi que davantage de souplesse et de flexibilité. Dans le cadre du dialogue social sur le partage de la valeur, la CGF et ses fédérations adhérentes ont émis des propositions concrètes basées sur la réalité de terrain des 150 000 entreprises grossistes et en parfaite cohérence avec l'ANI - Accord national interprofessionnel - négocié par le MEDEF et les syndicats - CFDT, CFTC, CFE-CGC, Force Ouvrière.

- Assouplissement des conditions d'intéressement ou de participation au niveau des branches
- Suppression du forfait social sur les dispositifs de partage de la valeur
- Élargissement, dans le cadre d'un PEE, des cas de déblocage anticipé tournés vers la transition énergétique.

CONVENTION COLLECTIVE DE LA DISTRIBUTION DES PAPIERS-CARTONS

La CGF assure le secrétariat et l'animation de la CCN de la distribution des papiers-cartons, qui représente 130 entreprises et 4 730 salariés. Les deux-tiers des salariés travaillent dans des établissements de moins de 50 salariés et la région Île-de-France concentre 50 % de l'emploi de la branche. Minima conventionnels, égalité professionnelle et emploi des travailleurs handicapés sont quelques-uns des thèmes de négociation abordés dans la branche cette année.

Les partenaires sociaux ont signé deux principaux accords : l'accord du 14 juin 2022 relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et l'accord du 13 septembre 2022 relatif aux minima conventionnels applicables depuis le 1^{er} octobre 2022.



Attirer plus de talents, promouvoir les métiers, consolider les compétences et s'adapter aux grands changements de la société pour recruter, évoluer et se développer

Commission Emploi Formation

Une vision en actions



Dans un contexte de tension sur l'emploi, la nouvelle Commission Emploi-Formation de la CGF - toutes CCN confondues - a défini sa feuille de route à l'automne 2022. Ses grands objectifs sont de faire connaître et de valoriser les métiers et formations du secteur pour développer encore mieux son attractivité ; agir pour que les formations soient toujours plus adaptées aux besoins des entreprises. Partager les bonnes pratiques du secteur en matière d'emploi-formation avec l'écosystème. Au-delà de cette ambition globale, la commission a mis en place un plan d'actions, intégrant la mise en œuvre immédiate de projets concrets comme la participation à la Semaine nationale des métiers du transport et de la logistique organisée en juin 2023 par Pôle Emploi, ou encore la réalisation d'une vidéo sur le secteur et ses métiers pour faire connaître et promouvoir le BtoB et ses métiers auprès des interlocuteurs institutionnels, prescripteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi.

Rénovation énergétique et transition numérique

EDEC : bâtiment et second œuvre en première ligne



La CGF a signé en 2021 avec l'État et l'OPCO AKTO, un EDEC (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences) pour accompagner les entreprises adhérentes à COEDIS (ex FDME et FNAS) et la FND dans le maintien et le développement des compétences pour répondre aux enjeux de la rénovation énergétique et de la transformation digitale. L'EDEC est structuré autour de 4 axes : la réalisation d'un Contrat d'Étude Prospective (CEP), le développement de l'offre de formation pour garantir la maîtrise de savoir-faire professionnels et la montée en compétences des salariés, l'accompagnement vers la transformation digitale des entreprises, la promotion des métiers de la distribution professionnelle du second œuvre du bâtiment et de l'industrie.

Cette année, le CEP a permis de dégager 9 pistes d'action opérationnelles

dont certaines sont mises en œuvre en 2023 comme : la réalisation de deux vidéos de visites immersives, la création de modules de formation ou encore la conception d'outils permettant aux entreprises de la branche des commerces de gros de formaliser leur démarche RSE. Il s'agit d'un référentiel RSE, d'un outil d'autodiagnostic et d'un module de professionnalisation pour mettre en place le plan d'action RSE.



CQP de branche

Modernisation et re-inscription au programme

La branche des Commerces de gros s'est dotée très tôt de Certifications de qualification professionnelle, largement plébiscitées par les salariés comme par les entreprises. Des travaux d'étude et d'ingénierie sont en cours pour rénover et moderniser les 8 CQP des Commerces de gros qui seront pour certains déposés auprès de France Compétences d'ici l'été. La ré-inscription permettra aux entreprises d'obtenir un financement de la formation via le CPF et la Pro A. À noter : « MyCQP BtoB » est la plateforme collaborative de gestion des certifications délivrées par la branche de Commerces de gros et son organisme certificateur, CGF Campus.

Alternance

Campagne de communication, Saison 2

Attirer les jeunes vers le commerce de gros en montrant les métiers dans leur réalité. C'est l'objectif de l'ambitieuse campagne de communication #iccestmaplace en faveur de l'alternance. Mise en place en 2022, par AKTO pour valoriser, entre autres, les métiers des commerces de gros, cette campagne a rencontré un réel succès. En ligne avec les besoins des entreprises du secteur, des mini-vidéos sur les « métiers qui recrutent » (chauffeur-livreur et commercial itinérant) ont été diffusées sur les réseaux sociaux (facebook, instagram, snapchat, Tik Tok), les sites web d'orientation et de promotion de l'alternance, pour près de 11 millions de fois et vues dans leur intégralité 600 000 fois. Une nouvelle campagne Alternance est déployée en 2023 qui, en plus des 2 métiers présentés dans la campagne 2022, met en valeur le métier de superviseur d'opérations logistiques.



ATTRACTIVITÉ Le commerce de gros fait salon

Qu'il s'agisse de jeunes en recherche d'emploi ou d'alternance, d'étudiants, de collégiens ou de lycéens en plein questionnement sur leur avenir, les Salons sont un lieu privilégié de rencontre avec des professionnels pour échanger et mettre en avant la diversité des métiers, l'éventail des possibilités et la richesse des opportunités du commerce de gros. « Jeunes d'Avenirs », « L'Aventure des métiers », « Le Mondial des métiers » : partout en France, le commerce de gros est allé à la rencontre des jeunes, grâce aux professionnels du secteur présent sur les stands, aux collaborateurs de la CGF et d'AKTO.

CGF CAMPUS EN CHIFFRES

18 formations proposées
(social, RH, fiscalité, économie, RSE...)
juin 2022/juin 2023

302 évaluateurs CQP
formés lors de 27 sessions
de formation
2022

Une veille active des enjeux fiscaux

LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES EST UN SUJET D'ATTENTION PERMANENTE POUR LA CGF QUI DÉFEND LES INTÉRÊTS DES GROSSISTES DE FRANCE ET PLAIDE DEPUIS LONGTEMPS POUR UNE PLUS GRANDE LISIBILITÉ ET STABILITÉ FISCALE.

Facturation électronique

Un an pour être prêt !

Depuis l'origine, la CGF est mobilisée sur le sujet à la fois auprès du ministère de l'Économie, des finances et de la souveraineté industrielle, et de la mission Facturation mais également auprès des entreprises du commerce de gros, qu'elle informe et accompagne sur ce changement majeur et incontournable effectif au 1^{er} juillet 2024.

Un an, c'est le temps qu'il reste au 3,8 millions d'entreprises françaises, quelle que soit leur taille, pour être en capacité de recevoir des factures électronique. En cas de difficultés, le paiement interentreprises pourrait être paralysé ! Les organisations professionnelles ont insisté sur l'importance de développer une démarche d'information globale et pédagogique de toutes les entreprises et en particulier des PME. Fin 2022, la campagne d'information du gouvernement s'est traduite par l'envoi d'e-mails aux grandes entreprises, à l'organisation d'un Hackaton et la mise en ligne d'informations et fiches pédagogiques à distribuer au plus grand nombre. Toutefois, beaucoup reste à faire et il ne reste qu'un an. La CGF est présente pour accompagner les entreprises du commerce de gros dans leur passage à la facturation électronique et à démarré une campagne de communication à destination des grossistes afin qu'aucun d'eux ne soit pris au dépourvu le jour J !



Loi de Finance 2023

Faits majeurs

Retour synthétique sur des dossiers qui ont mobilisé et mobilisent l'équipe du département des Affaires économiques et fiscales de la CGF :

- **Baisse de la CVAE** : (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) de 50 % en 2023, avant sa suppression définitive en 2024, dans la logique de la baisse des impôts de production visant à ramener le taux d'imposition des entreprises françaises dans la moyenne européenne.
- **L'environnement en première ligne** : avec des dispositions relatives à la rénovation énergétique, à l'utilisation d'énergies renouvelables dans les transports.
- L'actualisation des **valeurs locatives foncières des locaux professionnels**, sujet épineux et ancien, attentivement suivi par les acteurs économiques, est reporté de deux ans.
- **Nouvelles taxes** : si la tendance est plutôt orientée à la baisse des impôts de production pour redonner aux entreprises françaises plus d'attractivité et de compétitivité... les besoins des collectivités locales sont forts. Un article de la Loi de Finance 2023 vient de créer un nouveau dispositif permettant aux collectivités de mettre en place de nouvelles taxes concernant les locaux à usage de bureaux commerces, stockage et les surfaces de stationnement dans 3 départements. La vigilance est de mise !



Être attentifs au contexte européen et mondial

PLUS QUE JAMAIS DANS UN CONTEXTE DE CRISE GÉOPOLITIQUE, ÉNERGÉTIQUE ET INFLATIONNISTE, LA CGF EST ATTENTIVE ET ENGAGÉE POUR SUIVRE, ANALYSER ET CONTRIBUER À INFLUENCER DES DÉCISIONS EUROPÉENNES QUI RISQUENT D'AVOIR UN IMPACT SUR LES ACTIVITÉS DES GROSSISTES ET CELLES DU COMMERCE INTERNATIONAL.

DÉCISIONS EUROPÉENNES : attention et décryptage collectifs

Dans un contexte bouleversé par le retour de la guerre à ses portes et ses terribles conséquences, l'Europe présidée successivement par la France, la République tchèque et aujourd'hui par la Suède, fait face à une crise énergétique et une inflation sans précédents.

Mais les objectifs communs que se sont fixés ce trio de pays européens, restent d'actualité au premier rang desquelles, la promotion de la croissance, la défense des valeurs citoyennes, la construction d'une Europe plus verte et plus équitable, le renforcement de la compétitivité, la souveraineté énergétique... Autant de thèmes qui appellent concertations, mesures, décisions ou lois et peuvent modifier de manière significative le cadre d'exercice des activités des professionnels du commerce de gros. La CGF, consciente de l'importance des choix européens et de leurs impacts potentiels peut compter sur le département Europe du MEDEF pour faciliter un décryptage précis et garantir une mobilisation sur les sujets impactant les entreprises de France. Un rendez-vous à retrouver dans chaque numéro de BtoB NEWS.



DIRECTIVE TVA SUR LA FACTURE PÉRIODIQUE

Dans le cadre de la révision de la directive européenne « TVA », dont le projet de texte a été présenté en début d'année, la CGF a fait part de la nécessité de maintenir les factures périodiques ou récapitulatives auxquelles les grossistes recourent très largement et continuera de veiller à son maintien tout au long des discussions.

IMPORT EXPORT

La CGF est signataire et négociatrice de la CCNIE 3100 de l'Import-Export, qui représente plus de 6 700 entreprises et 55 600 salariés, dont 95 % sont en CDI et 94 % à temps plein.

Les thèmes de négociation abordés dans la branche cette année ont été nombreux : comptes prévoyance et santé, salaires minima, enquête sur les rémunérations, désignation d'un nouvel actuaire de branche, marque blanche, lancement de la procédure d'audition des prestataires dans le cadre de la révision des classifications...

Les partenaires sociaux ont signé deux accords sur les salaires (16 mai 2022 et 14 novembre 2022), un avenant à l'accord du 11 décembre 2017 sur la formation professionnelle qui valorise l'engagement des tuteurs et maîtres d'apprentissage.

30 ans

Plus d'infos sur
les actions de la CGF,
l'actualité du commerce
de gros, nos événements...

**Inscrivez-vous à notre
newsletter hebdomadaire :**
m.zolli@cgf-grossistes.fr

CGF, Confédération des Grossistes de France

29-31 rue St-Augustin
75002 Paris

Tél. : 01 44 55 35 00
contact@cgf-grossistes.fr
www.cgf-grossistes.fr

